

Le relais d'assistantes maternelles intercommunal est ouvert aux parents, enfants et assistantes maternelles des communes de : Mondragon, Lapalud, Mornas et Lamotte du Rhône.

C'est un service gratuit

Animatrice du RAM

**Clémence LEONETTI**

**Rhône' Éco**

Hôtel des entreprises - Rhône'Eco

84840 Lamotte-du-Rhône

07 72 43 42 80

ram@cclrp.fr

**PERMANENCES**

**Lundi - Mardi - Jeudi**

14h00 - 17h00

**Mercredi**

8h30 - 12h00

**possibilité de rendez-vous**

Le bureau du RAM se situe sur la commune de Lamotte du Rhône entre les 2 communes les plus importantes Mondragon et Lapalud.



Un lieu d'échanges et de ressources pour les familles, les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales.

**RAM**

**RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL**

LAMOTTE-DU-RHÔNE • LAPALUD  
MONDRAGON • MORNAS



COMMUNE DE LAMOTTE-DU-RHÔNE



COMMUNE DE LAPALUD



COMMUNE DE MONDRAGON



COMMUNE DE MORNAS



[www.cclrp.fr](http://www.cclrp.fr)

Pour les parents, les employeurs  
d'assistantes maternelles et de garde  
d'enfants à domicile.

## INFORMATION

- Vous désirez des informations relatives aux différents modes d'accueil pour votre enfant.
- Vous souhaitez confier votre enfant à une assistante maternelle agréée.
- Vous voulez connaître les avantages financiers dont vous pouvez bénéficier : aide CAF, MSA, réduction d'impôts....
- Vous désirez être informé(e) dans votre fonction d'employeur d'assistant(e) maternelle ou de garde d'enfants à domicile :
- Vous souhaitez que votre enfant participe à des activités d'éveil avec votre assistante maternelle ou votre employé(e) de garde d'enfants à domicile.



Pour les assistantes maternelles, les  
gardiennes non agréées et les gardes  
d'enfants à domicile.

## AGCOMPAGNEMENT

### **Vous êtes assistante maternelle**

- Vous cherchez un enfant à accueillir.
- Vous souhaitez échanger sur votre expérience avec d'autres professionnels de la petite enfance.
- Vous désirez être avisée sur :
  - des changements relatifs à votre statut,
  - les différentes modalités d'exercer votre profession,
  - les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre - la formation professionnelle continue
- Vous souhaitez participer à des « ateliers d'éveil » avec les enfants que vous accueillez.

### **Vous êtes gardienne non agréée**

et vous voulez connaître tous les avantages du statut d'assistant(e)s maternel(le)s agréées ou d'employé(e) de garde à domicile.

### **Vous êtes garde d'enfants à domicile**

et vous souhaitez avoir des informations sur les modalités d'exercice de votre profession ou vous souhaitez participer à des « ateliers d'éveil » avec les enfants que vous gardez.

## AIDE ET ORIENTATION

**R**encontre des parents à la recherche d'un mode d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, assistant(e) maternel(le), centre de loisirs, garde à domicile).

**E**coute des attentes et des besoins des parents.

**L**ieu d'échange et de rencontre parents, assistantes maternelles et employé(e) de garde à domicile.

**A**ccès à une documentation et organisation de temps d'accueil collectif (conférences, activités d'éveil...).

**I**nformation sur les droits et obligations des parents et assistantes maternelles et employé(e) de garde d'enfants à domicile.

**S**outien dans les démarches administratives.

